
Comité syndical

Séance du 3 décembre 2018

Comité syndical du 3 décembre 2018

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2018 (rapport 2018-12-01)
2. Point d'étape sur le SCoT et le travail sur le Document d'Orientation et d'Objectifs
3. Engagement du syndicat en tant que maître d'ouvrage du PAPI complet sur deux fiches-actions (rapport 2018-12-02)
4. Délégation de l'autorisation de saisine de la CDAC au Bureau pour les projets commerciaux dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1000 mètres carrés (rapport 2018-12-03)
5. Information sur les avis émis par le syndicat
6. Questions diverses

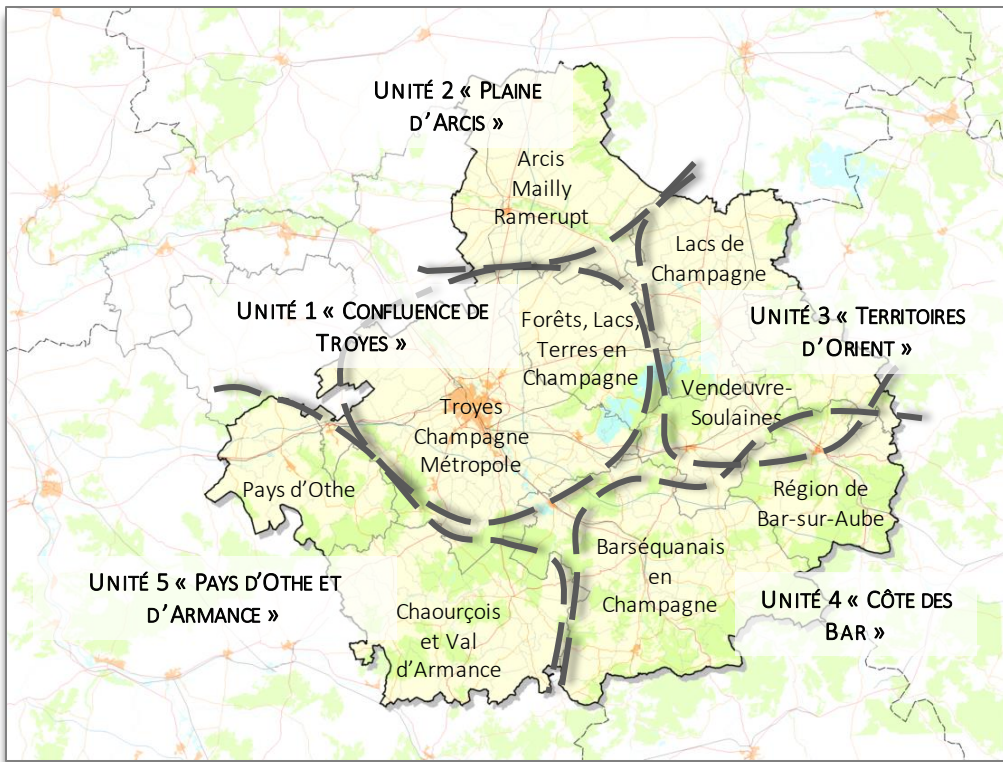
Adoption du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2018

Rapport 2018-12-01

*Point d'étape sur le SCoT
et le travail sur le Document d'Orientation et
d'Objectifs*

SCoT des Territoires de l'Aube

Travail sur le DDO



Les réunions en groupes territoriaux : Septembre / octobre

- Présentation du Document d'Orientation et d'Objectifs : valeur juridique, objet et contenu
- Par volet, les orientations phares et leurs déclinaisons possibles à travers la boîte à outils du document d'urbanisme

SCoT des Territoires de l'Aube

Travail sur le DDO



Les réunions du Collectif de construction : Novembre / décembre

- Travail sur l'écriture des 3 volets du Document d'Orientation et d'Objectifs (relecture collective, compléments, ajustements)

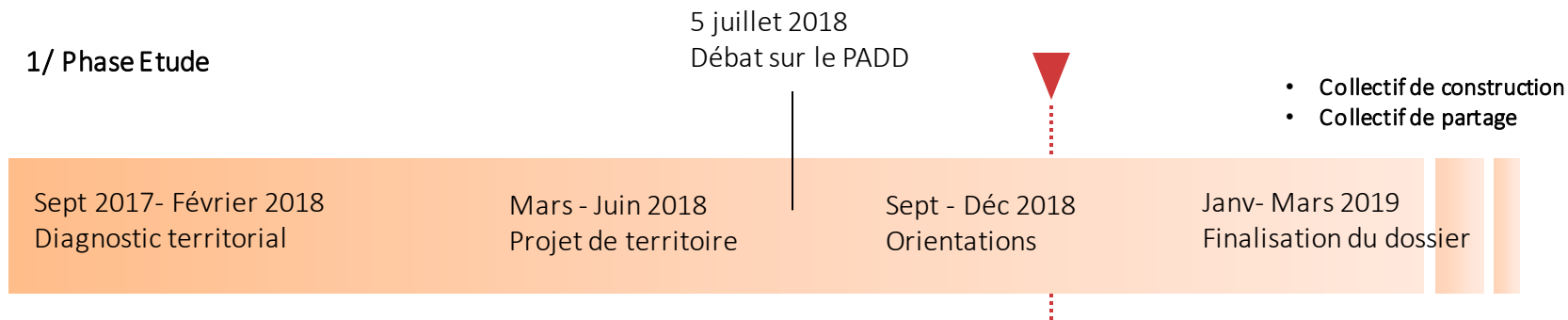
Volet 1 : jeudi 8 novembre à 14h30 à Lavau
(armature territoriale, équipements et services, habitat, urbanisme)

Volet 3 : jeudi 22 novembre à 14h30 à Lavau
(paysages, ressources, patrimoines)

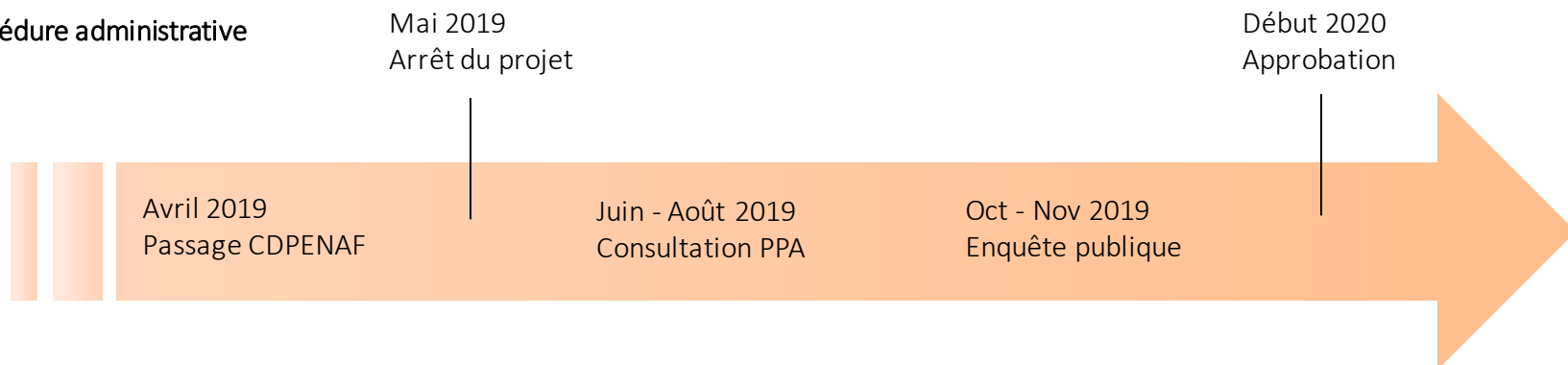
Volet 3 : jeudi 6 décembre à 14h30 à Lavau
(résilience, économie et commerce, mobilité)

SCoT des Territoires de l'Aube Calendrier

1/ Phase Etude



2/ Phase Procédure administrative



Engagement du syndicat dans le PAPI complet

Rapport 2018-12-02

Engagement du syndicat dans le PAPI complet

AXE N°4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME	SYNDICAT DEPART
<p>Fiche action n°4.1 : Favoriser l'intégration du risque dans les documents de planification</p> <p>Disposition SLGRI TRI de Troyes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1.A.1 : Intégrer un diagnostic de vulnérabilité des territoires dans les schémas de cohérence territoriale - 1.A.2 : Intégrer un diagnostic de vulnérabilité dans l'élaboration des plans locaux d'urbanisme - 1.A.3 : Accompagner les collectivités dans la réalisation des diagnostics de vulnérabilité - 1.C.2 : Affiner le diagnostic de vulnérabilité du territoire grâce au retour d'expérience de la crue de mai 2013 - 3.C.2 : Estimer l'évolution des enjeux exposés au risque inondation par les schémas de cohérence territoriale <p>Objectif :</p> <p>Cette action a pour vocation d'accompagner les collectivités pour la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme ainsi que pour la réalisation d'un chapitre vulnérabilité dans les Plans Locaux d'Urbanisme en déclinaison du diagnostic de vulnérabilité du Schéma de Cohérence Territoriale.</p> <p>Cette action se fera en complémentarité avec les objectifs des actions 4-2, 4-3 et des axes 5 et 6 du présent programme.</p>	

AXE N°4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME	SYNDICAT DEPART
<p>Fiche action n°4.2 : Inciter à la conception de projets d'aménagement résilients</p> <p>Disposition SLGRI TRI de Troyes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1.C.1 : Communiquer auprès des concepteurs de projets sur la réduction de la vulnérabilité - 3.C.1 : Développer et intégrer des principes en faveur de projets d'aménagements résilients <p>Objectif :</p> <p>L'objectif de cette action est de favoriser les échanges avec les concepteurs de projets et d'élaborer des fiches techniques relatives à la prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire.</p> <p>Cette action se fera en complémentarité avec les objectifs et les enseignements des actions 4-1 et 4-3 ainsi que les actions des axes 5 et 6 du présent programme.</p>	

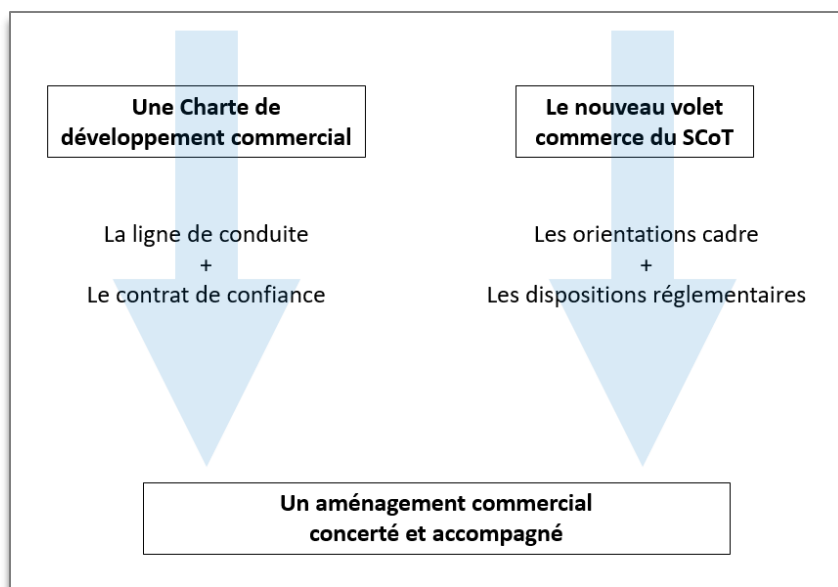
La poursuite d'un travail de partenariat EPTB Seine Grands Lacs / TCM / Syndicat DEPART

- Au stade du PAPI d'intention de la Seine troyenne : réalisation d'une étude de prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme (action 4-1)
- Participation à l'élaboration de la SLGRI
- Dans la perspective du PAPI complet, engagement du syndicat en tant que maître d'ouvrage de deux actions (échéance 2020-2024) :
 - Favoriser l'intégration du risque dans les documents de planification
 - Inciter à la conception de projets d'aménagement résilients

Délégation de l'autorisation de saisine de la CDAC au Bureau

Rapport 2018-12-03

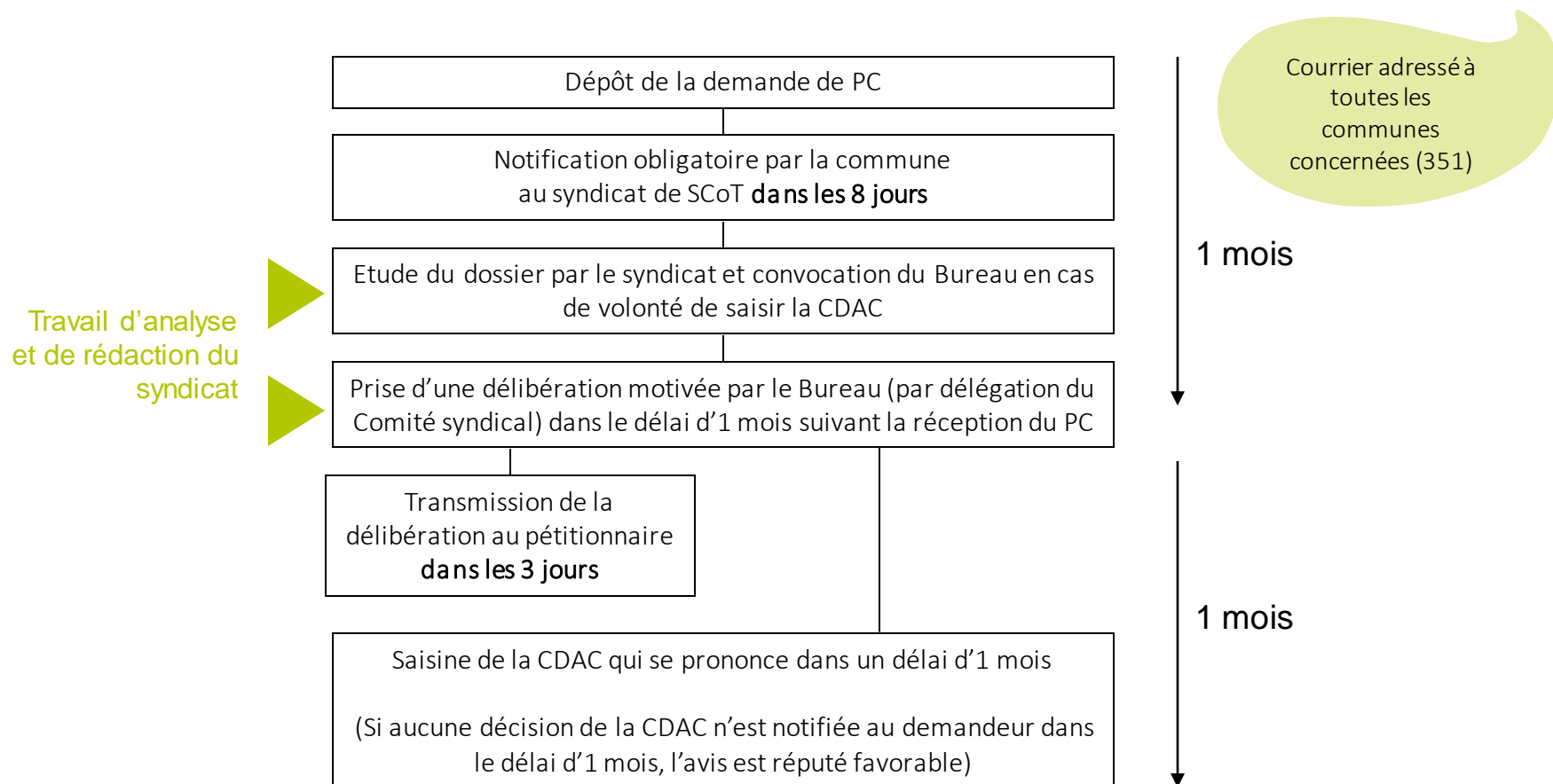
Rappel de la stratégie d'aménagement commercial engagée à l'échelle du territoire de TCM :



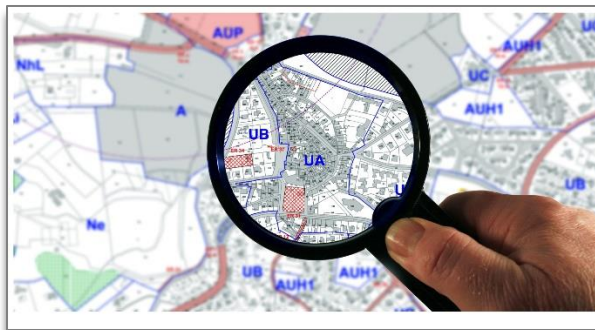
Délégation de la possibilité de saisir la CDAC au Bureau pour les projets commerciaux dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1000 mètres carrés

- Enjeu : disposer d'un outil opérationnel de veille et d'alerte, pour les projets qui ne sont pas systématiquement soumis à la CDAC
- Possibilité offerte par le code de commerce, dans les communes de moins de 20 000 habitants, aux Maires, Présidents d'EPCI compétents et Présidents de SCoT

Schéma de principe du dispositif de saisine de la CDAC
pour les projets compris entre 300 et 1000 mètres carrés



Information sur les avis



Projets notifiés au syndicat :

- Modification simplifiée n°2 du PLU de Verrières
- Modification simplifiée n°9 du PLU de Sainte-Savine
- Modification simplifiée n°2 du PLU de Saint-Julien-les-Villas

Soumis pour avis :

- Révision n°1 du PLU de Saint-Léger-près-Troyes

Demandes de dérogation au principe d'urbanisation limitée en l'absence de SCoT :

- Carte communale de Paisy-Cosdon (suite à enquête)
- Révision allégée n°1 d'Auxon

Informations diverses

- Assemblée Générale de la Fédération nationale des SCoT le 27 novembre 2018
 - Evolutions législatives et réglementaires
 - Rencontres nationales des SCoT 2019
Metz les 26, 27 et 28 juin
- Elaboration du SRADDET et position des SCoT sur la question du foncier

L'info en ligne www.syndicatdepart.fr